



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 67061

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le problème de la faiblesse de la prise en charge des soins dentaires par l'assurance maladie. En effet, malgré les réformes successives mises en place, il apparaît que le secteur dentaire et la santé bucco-dentaire n'ont pas encore trouvé la place qui leur revient dans le domaine des soins et de la prévention. Aujourd'hui, l'assurance maladie obligatoire ne prend en charge qu'un tiers environ des dépenses de santé dentaire. Le reste est supporté par les ménages soit directement soit indirectement, notamment par ceux qui ont choisi de contracter une assurance complémentaire souvent onéreuse mais offrant ainsi un meilleur remboursement des frais de soins ou de prothèses dentaires. Sachant qu'encore un bon tiers des Français renoncent à se faire soigner pour des raisons financières, il lui demande ce qu'il envisage de proposer pour améliorer la prise en charge de la santé bucco-dentaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67061

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6102